

Vous pouvez nous joindre du **lundi au vendredi de 9h00 à 17h00**, au **05 56 31 26 63** ou par mail **snu33@snuipp.fr**

Pour tous les enseignants stagiaires, ce dernier trimestre va être intense et marqué par des événements importants dans votre carrière.

CALENDRIER

Oral professionnel (vague A)	Mercredi 31 mars
Oral professionnel (vague B)	Mercredi 7 avril
Conseil d'école de l'INSPE	Jeudi 8 avril
Circulaire mouvement	Courant mars
RIS mouvement PES (visio)	Mercredi 31 mars 18h00
CALENDRIER MOUVEMENT	
Saisie des vœux du mouvement	Du 15 au 25 avril
Mise à disposition des enseignants de leur accusé de réception avec éléments de barème et priorités sur l'application MVT1D	Mercredi 12 mai
Date limite des réclamations sur les vœux et les barèmes	Mercredi 26 mai
Résultats du mouvement sur l'application MVT1D	Mercredi 16 juin
Date limite pour les demandes de révisions d'affectation	Lundi 28 juin
1 ^{ère} phase d'ajustement	1^{ère} quinzaine de juillet
2 ^{ème} phase d'ajustement	2^{ème} quinzaine d'août
Ajustements de rentrée	Mardi 7 septembre

ENTRETIEN PROFESSIONNEL



Pour le SNUipp, cet entretien permet au ministère de tester sa nouvelle mouture du CRPE 2022.

Cet entretien se déroule en présence d'un IEN (qui n'est pas celui de la circonscription du PES) et d'un PEMF (qui n'est pas son tuteur).

L'entretien doit durer 30 minutes :

Première partie (10 minutes) : présentation d'une situation professionnelle personnelle vécue pendant l'année scolaire en cours.

Deuxième partie (20 minutes) : échanges avec la commission.

En réalité, il s'agit d'un véritable formatage mettant de côté les qualifications disciplinaires, pédagogiques et didactiques. **Une pression supplémentaire pour les stagiaires pour qui l'année de PES est déjà très intense** (stages, visites, inspection, validation de l'année).

Un alourdissement de l'année de stage, sans apports en termes de formation, que dénonce le SNUipp comme la FSU au niveau local comme national.

MOUVEMENT

Le mouvement est une étape importante dans ta carrière et qui se répètera de nombreuses fois dans ta carrière.

Le mouvement, c'est la phase de mutation intra-départementale. Il s'agit du moment où tous les enseignant.es du 1^{er} degré peuvent ou doivent demander une nouvelle affectation pour l'année scolaire à venir. Chaque enseignant.e demande des affectations (vœux).

Cette étape est importante, il faut être stratégique dans sa formulation des vœux pour éviter des surprises !



RIS spéciale mouvement le mercredi 31 mars à 18h00

Pour vous inscrire, vous trouverez toutes les informations sur le site

33.snuipp.fr

TITULARISATION

L'entretien professionnel de titularisation est l'un des constituants de la procédure de titularisation et interviendra en amont des travaux des jurys de titularisation.

La **validation** est prononcée par un jury académique composé de 5 à 8 membres nommé.es par le recteur. Ce jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences après avoir pris connaissance des avis suivants :

l'avis de l'IEN + l'avis du directeur ou de la directrice de l'INSPE

Pour le SNUipp, l'avis de l'INSPE ne doit s'appuyer que sur l'assiduité et sur les regards croisés des formateur.trices. Aucune validation d'UE, ni de diplômes supplémentaires ne doivent être exigés.

Le **SNUipp** vous accompagne lors de toutes ces étapes. Pensez à nous contacter pour toutes questions ou informations !

SE SYNDIQUER, C'EST
UTILE

